

Produit :

Responsabilité civile et protection juridique professionnelles des Etudiants, internes, docteurs juniors chefs de clinique, remplaçants non thésés effectuant des remplacements

Organisme assureur :

PANACEA Assurances SA – Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance – Entreprise régie par le code des assurances
- RCS Paris n°507 648 087 - 1 Boulevard Pasteur – 75015 PARIS.

L'autorité chargée du contrôle de PANACEA Assurances SA est l'Autorité de contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - www.acpr.banque-france.fr.

Objet du contrat et garanties :

Ce contrat a pour objectif de garantir les étudiants, internes, docteurs juniors, chefs de clinique, remplaçants non thésés des professions médicales, paramédicales et vétérinaire contre les conséquences des dommages causés aux tiers dans le cadre de leurs études et exercice professionnel (responsabilité civile professionnelle).

Cette assurance est obligatoire pour les étudiants et jeunes professionnels exerçant un remplacement à titre libéral même ponctuel, et fortement préconisée pour les autres modes d'exercice.

Ce contrat a également pour objet d'assurer la protection des intérêts des étudiants, internes, docteurs juniors, chefs de clinique et remplaçants non thésés pour tout conflit avec un tiers dans le cadre de son activité professionnelle (protection juridique professionnelle).

Une présentation des garanties et des principales exclusions et restrictions figure dans le document d'information sur le produit d'assurance « Assurance Responsabilité Civile et Protection Juridique Professionnelles - Responsabilité Civile et Protection Juridique Professionnelles (RCP-PJ) des étudiants, internes, docteurs juniors, chefs de clinique, remplaçants non thésés ».

Tarifs :

En fonction du statut de l'assuré, la cotisation est prise en charge. A défaut, le tarif applicable apparaît dans le document « Recueil des informations relatives à la connaissance du client dans le cadre du devoir de conseil ». Le montant des cotisations est communiqué à titre indicatif en fonction du tarif en vigueur.

Modalités d'adhésion :

Le contrat ne peut être souscrit que par des personnes :

- ayant la qualité d'étudiant, d'interne, de docteur junior, de chef de clinique, de remplaçant non thésé des professions médicales, paramédicales ou vétérinaires ;
- résidant en France métropolitaine, dans les départements d'outre-mer, à Saint-Martin et Saint-Barthélemy au jour de la souscription.

L'adhésion au contrat est formalisée par :

- la remise à l'organisme assureur du bulletin d'adhésion sur support papier signé de façon manuscrite, ou dématérialisé et signé électroniquement par le souscripteur ;
- la notification, par l'organisme assureur, de l'acceptation de l'adhésion, concrétisée par l'envoi du certificat d'adhésion.

En cas d'adhésion à distance, les frais afférents à la vente à distance (coûts téléphoniques, connexions Internet, frais d'impression et de ports liés à l'envoi des documents relatifs à l'offre par l'assuré) sont à la charge de celui-ci et ne pourront faire l'objet d'aucun remboursement.

L'adhésion prend effet à la date indiquée sur le certificat d'adhésion sous réserve de l'acceptation de l'adhésion par l'organisme assureur.

Droit de renonciation :

Dans le cadre de la souscription de ce contrat, l'assuré ne bénéficie pas de faculté de renonciation.

Loi applicable :

La loi applicable aux relations précontractuelles et contractuelles est la loi française.

Le contrat est régi par le Code des assurances.

Les échanges relatifs au contrat se font en langue française.

Durée de validité des informations :

Les informations de ce document sont valables pour l'année en cours sous réserve de modifications contractuelles ultérieures susceptibles d'emporter la révision du présent document.

Ce document à caractère commercial n'a pas valeur de conditions contractuelles. Pour connaître l'étendue contractuelle de cette garantie, il convient de se reporter aux dispositions contractuelles des produits Responsabilité civile professionnelle et protection juridique.